

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

GESTION DES DÉCHETS

Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2022



LES SERVICES S'ADAPTENT

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau rythme de collecte des déchets a été mis en place sur le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz. Fruit d'un travail partenarial entre l'Agglomération et les communes, cette évolution vise à garantir un service public de qualité, mieux adapté aux spécificités de votre territoire.

Service Gestion des Déchets
02 51 74 28 10

www.pornicagglo.fr

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ



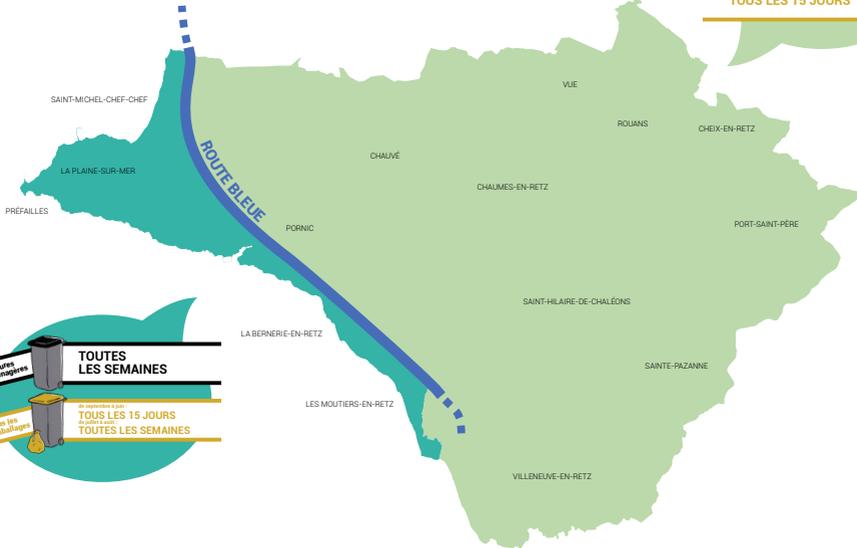
DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2022

TOUS LES 15 JOURS

Ordures ménagères

TOUS LES 15 JOURS

Tous les emballages



UNE COLLECTE DES DÉCHETS TOUS LES 15 JOURS

Les ordures ménagères (bacs noirs) et les emballages (bacs jaunes) sont désormais collectés en même temps, tous les 15 jours, excepté pour les secteurs à l'Ouest de la route bleue où une collecte a lieu toutes les semaines pour les ordures ménagères. La collecte des emballages recyclables est également renforcée dans ces secteurs durant la période estivale (mois de juillet et d'août) au rythme d'une collecte par semaine.

Pour les autres déchets (verre, encombrants, papiers, etc.), les consignes demeurent inchangées.

EN SAVOIR +

Guide des déchets :

www.pornicagglo.fr/service/gestion-des-dechets/

UNE DÉCISION COLLECTIVE

Avant de définir cette nouvelle fréquence, les élus :

- se sont appuyés sur les **retours d'expérience** de collectivités ayant déjà adopté une collecte tous les 15 jours ;
- ont réalisé des **contrôles de terrain sur l'ensemble du territoire**, qui leur ont permis d'analyser l'impact de la fréquentation touristique sur la production de déchets.

EN PHASE AVEC LA RÉALITÉ

Ils ont constaté que :

- à l'Est de la route bleue, le territoire est occupé en grande partie par des résidents permanents et composé de maisons individuelles avec jardin, où la pratique du compostage est facilitée ;
- à l'Ouest de la route bleue, le territoire est fortement impacté par le tourisme tout au long de l'année et la production de déchets y est donc plus importante ;
- sur le territoire où les foyers sont collectés tous les 15 jours depuis 2018, le taux de présentation des bacs variait entre 40 et 70 % et le taux de remplissage était en moyenne inférieur à 50 %, démontrant que les habitants ont déjà adopté des bonnes pratiques en matière de tri.

UN CHOIX D'AVENIR !

L'Agglomération porte des ambitions environnementales fortes et s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction des déchets et d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces objectifs se traduisent aujourd'hui en actions concrètes, en faveur de l'intérêt général et d'un avenir durable pour notre territoire.

EN +

Moins de collectes = moins de camions sur nos routes, et donc moins de GES

DEUX TAUX

Dans une volonté d'unité territoriale et comme la loi l'exige, les élus communautaires ont harmonisé le mode de financement de la gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ils ont choisi la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme mode de financement unique sur l'ensemble du territoire.**

DEUX NIVEAUX DE SERVICE = DEUX TAUX DE TEOM

Afin d'offrir un service non seulement efficace, mais également **juste**, les élus ont choisi de moduler le **taux de TEOM en fonction du rythme de collecte** :



COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES **13,17%**

Pour les foyers situés à l'Ouest de la route bleue **le taux de TEOM reste constant**, à 13,17 % .

COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES 15 JOURS **12,17%**

Pour les foyers situés à l'Est de la route bleue **le taux de TEOM diminue** d'un point. Il passe de 13,17 % à 12,17 % .



EN CHIFFRE

60%

de la population est désormais collectée 1 fois tous les 15 jours, soit **40 000 habitants permanents**, sur les 65 000 que compte le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz

LE SAVIEZ-VOUS ?

La TEOM ne finance pas seulement le service de collecte de déchets, mais également leur traitement, leur recyclage, les actions visant à leur réduction, ainsi que la gestion des sept déchèteries du territoire.

Elle permet des investissements pour renforcer la performance des équipements au service de la population et des entreprises.

POUR VOUS AIDER

En décembre, le service Gestion des Déchets de Pornic aggro Pays de Retz a diffusé à l'ensemble des foyers, via La Poste, **une enveloppe contenant le nouveau guide des déchets et le memento des jours de collecte valable pour l'année 2022.**

Si vous n'avez pas reçu cette enveloppe, vous pouvez :

- vous rendre à votre mairie, qui vous en donnera un exemplaire,
- consulter le site de Pornic aggro Pays de Retz :
www.pornicagglo.fr/service/gestion-des-dechets/
- contacter le service Gestion des Déchets de l'Agglomération au 02 51 74 28 10.

CONTACTS

Le service Gestion des Déchets se tient à votre disposition :

Par téléphone ou par mail

02 51 74 28 10
environnement@pornicagglo.fr

Par courrier

Pornic aggro Pays de Retz
2 rue du Docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44 215 Pornic Cedex



À SAVOIR

Si à l'usage vous constatez que le volume de vos bacs de collecte est insuffisant, le service Gestion des Déchets pourra, sur demande et après étude, vous en équiper d'un plus grand.

Afin de compléter le service en porte-à-porte, notez que des colonnes de tri pour les emballages recyclables ainsi que les ordures ménagères maillent le territoire.

UNE AIDE AU COMPOSTAGE

Pornic aggro Pays de Retz **finance 40 € pour l'achat d'un composteur** individuel et en dote gratuitement chaque nouvelle construction.

Pour ceux résidant en immeuble, l'Agglomération participe également à la mise en place de composteurs collectifs.



Merci pour votre participation au tri et à la réduction des déchets !

www.pornicagglo.fr

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ

